# Effets indésirables : la Nouvelle Zélande veut lever les freins à la déclaration

Compte Test - 2026-11-08 19:31:43 - Vu sur pharmacie.ma

Signaler un effet indésirable suspecté ne nécessite pas d'avoir démontré la responsabilité du médicament. C'est le message central diffusé par Medsafe le 2 novembre 2026, à l'ouverture de la MedSafetyWeek. L'autorité néo-zélandaise appelle les patients et les professionnels de santé à participer à la surveillance des traitements en partageant leurs observations. Son communiqué souligne que les effets indésirables peuvent apparaître soudainement, se développer progressivement ou survenir après une utilisation prolongée. Certains sont perceptibles par le patient ; d'autres ne sont révélés que par des examens. Le début d'un traitement, une modification de dose ou l'association avec d'autres produits constituent notamment des circonstances auxquelles nous devrions rester attentif. Les notifications peuvent être adressées au Centre for Adverse Reactions Monitoring, notamment par un formulaire en ligne. Medsafe accompagne cet appel d'une enquête sur les connaissances et les perceptions des professionnels de santé et du public concernant la déclaration des effets indésirables. Ouverte jusqu'au 15 janvier 2027, elle doit aider à identifier des possibilités d'amélioration de la sensibilisation. La campagne internationale se déroule du 2 au 8 novembre. L'intérêt de cette initiative réside dans la place accordée à l'expérience du déclarant. Mettre un formulaire à disposition constitue une étape ; comprendre ce qui incite une personne à l'utiliser en constitue une autre. Une enquête peut ainsi fournir une base de travail pour adapter les messages, plutôt que présumer que chacun connaît déjà la procédure. Cette approche suggère aussi de réfléchir aux mots employés au comptoir. Inviter le patient à raconter ce qu'il a ressenti ouvre un échange différent d'une question exigeant qu'il identifie lui-même un effet médicamenteux. Pour les équipes souhaitant renforcer cette pratique, quelques questions peuvent guider une discussion interne : le patient sait-il à qui parler ? Le professionnel sait-il où trouver le formulaire ? Une personne est-elle disponible pour accompagner la démarche ? Ces pistes relèvent de l'organisation locale et ne constituent pas des résultats de l'enquête annoncée. Elles donnent néanmoins une traduction concrète au message de Medsafe : rendre la participation compréhensible et accessible, afin que le doute puisse être partagé puis évalué par les structures compétentes.